

Liberté Égalité Fraternité

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original: il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur la page d'accueil d'impots.gouv.fr, rubrique « Vérifier un avis d'impôt »\*

# **IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2024 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2025**

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS



2D-DOC

LILLO ERIKA BASSON JEREMIE DIDIER MICHEL 133 RUE DU MARECHAL JOFFRE 92700 COLOMBES

### Vos références

#### Numéro fiscal

**Numéro FIP** 

Déclarant 1 (C): 3017883630412 Déclarant 2 (C): 1483073072327

Référence du document: 25 C0 3751648 92 Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

133 RUE DU MARECHAL JOFFRE 92700 COLOMBES

Numéro d'ordre : Date d'établissement : 19/04/2025

921 44 03 9715688789 4

#### Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact et RDV »)

(service gratuit + coût de l'appel)

## Somme qu'il vous reste à payer

434,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2025 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

Revenu fiscal de référence : Nombre de parts :

72 672 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un

paiement ou un avantage indu.

(\*) https://www.impots.gouv.fr/service-de-verification-des-avis-en-ligne

Date de téléchargement : 19/04/2025

Détail des revenus Salaires Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés Total des salaires et assimilés <sup>2</sup>	<b>Déclar. 1</b> 380 0 380	<b>Déclar. 2</b> 80725	Total
Déduction 10% ou frais réels Déduction minimale	- 380	- 8073	
Salaires, pensions, rentes nets	0	72652	72652
Revenu brut global			72652
Revenu imposable			72652
Impôt sur les revenus soumis au barème 14			8127
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net			8127
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2024 dû <sup>53</sup> : Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :			8127 - 7693
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :			434
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER			434
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>			72672
Revenus exonérés Heures supplémentaires et jours RTT	Déclarés	<b>Déclar. 1</b> 185	
Suite en page suivante >>>			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE RÉSIDENCE ALTERNÉ	E		

O 2.0

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS DONT ENFANTS HANDICAPÉS ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES ENFANTS MARIÉS PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES NOMBRE DE PARTS

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS

CAS PARTICULIER

SITUATION DU FOYER

DONT ENFANTS HANDICAPÉS

>>> Suite de votre avis			
Heures supplémentaires et jours RTT	Nets	20	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :			
Plafond total de 2023		<b>Déclar. 1</b> 16741	<b>Déclar. 2</b> 18266
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022 Plafond non utilisé pour les revenus de 2023 Plafond non utilisé pour les revenus de 2024 Plafond calculé sur les revenus de 2024		4114 + 4114 + 4399 + 4637	4114 + 4114 + 5924 + 7265
Plafond pour les cotisations versées en 2025		= 17264	= 21417
AUTRES INFORMATIONS			
Taux moyen d'imposition Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la sour car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeur mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.	s		
	30,00%		